

MAIRIE DE VILLEMOISAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOISAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2015

Etaient présents : M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, Mme PAVION Stéphanie, M. VALE Cédric, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, Mme BESSONNET Josianne, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, M. DOISNEAU Mickaël, Mme BEZIAUD Liliane.

Etaient excusés : Mme VIVIEN Valérie, M. ROLLAND Yohann.

Madame BESSONNET Josianne a été nommée secrétaire de séance.

1- Avis sur l'indemnité représentative de logement des instituteurs au titre de l'année 2014

Pour les instituteurs non logés, il appartient au Préfet de Maine-et-Loire de fixer le montant de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs. Ce dernier propose de maintenir l'Indemnité Représentative de Logement à celui de 2013, soit les montants suivants :

- Taux de base pour célibataire **202.46 €**
- Taux de base avec majoration de 25% (pour personnes mariées ou vivant maritalement) :

253.08 € (soit 234.00 €/mois pris en charge par l'Etat et 19.08 € pris en charge par la commune).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de maintenir ce montant.

2- Création du poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives

Le conseil municipal fixe les dates d'ouverture de la piscine pour la saison 2015 :

- Ouverture : le samedi 04/07/2015,
- Fermeture : le dimanche 30/08/2015.

Par ailleurs, il décide de créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (maître nageur) contractuel à temps complet pour cette période estivale 2015.

3- Décisions modificatives

3-1. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – Budget Mairie

(paiement charges salariales 2014)

Afin d'assurer le paiement des charges sociales liées aux salaires de décembre 2014, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Fonctionnement dépenses

- Article 6554 (dépenses) Contributions aux organismes de regroupement : - 5000 €
- Article 6411 (dépenses) Personnel Titulaire : + 5 000 €

3-2. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – Budget Mairie

(Ecritures Travaux en Régie 2014)

Afin de permettre de réaliser les opérations comptables concernant les travaux en régie 2014, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Fonctionnement

*** Recettes :

- Article 722 (**chap.042**) -Travaux en régie – immobilisations corporelles : + 7 100 €

*** Dépenses :

- Article 60632 – Fournitures de petites équipements : + 5 100 €
- Article 627 – Services bancaires et assimilés : + 2 000 €

Investissement

*** Dépenses :

Article 2313 – Immobilisations en cours- travaux salles municipales : - 7 100 €

Article 2135 (**chap.040**) – Installations générales,

agencement des constructions, aménagement des constructions : + 7 100 €

4- Ouvertures de crédits 2015 – Investissement

Le conseil municipal décide d'autoriser le règlement de dépenses nouvelles du budget communal avant le vote du budget primitif 2015 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014 aux comptes 20 – 21 et 23 du Budget Communal, à savoir :

| | |
|--|-------------|
| - Compte 20 – Immobilisations incorporelles (0 €:4)..... | 0 € |
| - Compte 21 – Immobilisations corporelles (68 356.55 €:4)..... | 17 089.13 € |
| - Compte 23 – Immo. en cours (terrains-construct°-installat° techniques) (149 482 €:4) :... | 37 370.50 € |
| TOTAUX CUMULES A LA SOMME DE 217 838.55 € : 4 | 54 459.63 € |

Les dépenses nouvelles connues à ce jour :

Article 2152 opération 87 :

Facture Nadia du 02/12/2014 : 1 758,29 € TTC (achat de panneaux de signalisation)

Facture Nadia du 28/11/2014 : 251.36 € TTC (achat de panneaux de signalisation)

Article 21578 opération 90 :

Facture Loir Diffusion du 12/11/2014 : 318 € TTC (guirlandes de Noël)

Facture SEDI du 03/11/2014 : 157.74 € TTC (guirlandes de Noël)

Article 2184 opération 94 :

Facture Office Dépôt du 06/11/2014 : 178.80 € TTC (siège de bureau)

TOTAL CUMULÉ Chapitre 21 de dépenses nouvelles : 2 664.19 €

5- ETUDE DE DEVIS

Taille haies :

Un taille haie est en panne.

Il est présenté au conseil municipal un devis de réparation s'élevant à : 147.85 € TTC,

Estimant ce devis élevé pour une réparation, le conseil municipal décide de demander des devis auprès des entreprises MOSSET (Candé) et Sud Loire (La Pommeraye) pour l'acquisition d'un neuf.

Dalles ardoise :

Plusieurs devis ont été demandés concernant l'achat de dalles ardoise à installer devant la mairie. Le devis de l'entreprise Bleu Ardoise (St Sylvain d'Anjou) s'élevant à 666.12€ TTC est retenu.

6- Compte-rendu des Commissions

Action élimination des pigeons

De longue date, les pigeons génèrent des nuisances sur l'église et ses environs. Privés d'accès à l'intérieur du clocher, le problème lié à ces volatiles n'est pas résolu.

Une rencontre a été initiée avec le FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour conduire une ou plusieurs actions visant à éliminer ces nuisibles. Un arrêté sera établi pour rappeler certaines règles vis-à-vis de ces pigeons, une enquête pour observer leur comportement est en cours. Ensuite une opération sera menée pour les détruire, par un tir nocturne (coût validé par le conseil d'un montant de 359.87€ TTC). L'action sera complétée par la suite par du piégeage.

Voirie

La commission s'est réunie en début d'année et a établi un ordre de priorité de la voirie à rénover. Le détail sera remonté à la CCOA (Communauté de Communes Ouest Anjou) qui dispose de la compétence.

Site internet

Considérée comme prioritaire, la remise en service du site internet va débiter par une réunion avec la commission « informatique-téléphonie-internet » et les acteurs bénévoles concernés.

Aménagement du site du camping :

Avant de rencontrer le Foyer Rural, la commune va solliciter le CAUE afin d'obtenir une proposition d'aménagement possible du site.

Eclairage public et enfouissement

Suite à la demande du SIEM (Syndicat d'Electricité), le conseil s'est définitivement positionné pour la réalisation en 2015, de travaux d'enfouissement et de rénovation de l'éclairage, rue des Templiers.

Par ailleurs, le SIEM demande aux communes de participer à un groupement d'achat d'électricité pour les compteurs de plus de 36 Kwa. Une décision sera prise lors de la réunion de conseil de février.

7- Questions diverses et informations

Le bilan de la collecte des textiles a été établi par le Sycotom. 150 kg ont été récoltés à Villemoisan, lors de la dernière opération. C'est un bon niveau par rapport aux communes voisines.

La commune a demandé au SYCTOM le déplacement du point d'apport volontaire (P.A.V.) situé Rue de l'Auxence pour le localiser près du bâtiment du foot. Au niveau du P.A.V. du cimetière, une indication va être apposée pour informer de la localisation du 2^{ème} P.A.V..

Suite à la demande d'un administré qui souhaite participer, un devis est en cours pour améliorer l'état du sentier entre la Guiterrie et Bon Air.

L'association La Rue du Milieu (St Clément de la Place) a sollicité la commune pour mettre un spectacle en place. Compte tenu du coût et de la compétence qui est confiée à l'Echappée Belle, il est décidé de ne pas donner suite.

Pour tous les conseillers municipaux de la Communauté de Communes Ouest Anjou, une réunion d'information sur la réforme des collectivités territoriales aura lieu le 3 février.

Monsieur Belouin donne les informations sur la réorganisation possible du secrétariat suite au départ programmé de Pascale Roulleau au 31 mars prochain.

La commission bâtiment va étudier la demande conjointe reçue de l'APE-le Foyer Rural-Le Théâtre, au sujet d'une demande de création d'un placard afin d'y stocker la sono, soit dans le préfabriqué, soit dans un autre lieu.

Prochain Conseil

Le lundi 23/02/2015.

Fin de séance : 22 heures 30.

La secrétaire de séance

Le Maire

Josianne BESSONNET

Michel BELOUIN